



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n°25-66

DGA : Caroline CARSOULLE
Service : Pôle Santé
Affaire suivie par Michelle CARRIC

CONVENTION AVEC LE DISPOSITIF SPECIFIQUE REGIONAL EN PERINATALITE (DSRP) RESEAU PEDIATRIQUE SUD ET OUEST FRANCILIEN - ASSOCIATION POUR LE SUIVI DES NOUVEAU-NES A RISQUE (RPSOF-ASNR).

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses dispositions relatives aux Centres Médico-Psycho-Pédagogiques,

VU les instructions ministérielles n° DGOS/PF3/R3/DGS/MC/2015/227 du 3 juillet 2015 et n° DGOS/R3/DGS/SP1/2023/122 du 3 août 2023, définissant les rôles et missions des dispositifs spécifiques régionaux en périnatalité,

VU le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération, définissant les objectifs, les engagements des deux parties, les modalités de formation des médecins, leurs missions, ainsi que les clauses relatives au suivi, à la résiliation et à la modification de la convention,

CONSIDERANT l'importance du suivi et de la prise en charge des nouveau-nés à risque pour leur développement et la réduction du handicap,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser des parcours de soins coordonnés et adaptés aux enjeux nationaux et régionaux en matière de santé périnatale,

CONSIDERANT l'intérêt d'établir un partenariat formalisé entre le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de Sainte-Geneviève-des-Bois et le Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) Réseau Pédiatrique Sud et Ouest Francilien - Association pour le Suivi des Nouveau-nés à Risque (RPSOF-ASNR),

CONSIDERANT que cette collaboration permettra d'élargir le suivi des nouveau-nés à risque, de la naissance à l'âge de 7 ans, par les médecins du CMPP formés à cet effet, et de renforcer l'accompagnement des familles,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Santé Solidarités locales, Petite Enfance, Accompagnement des Séniors, Politique de la ville, Emploi et insertion, Prévention qui s'est tenue le 13 juin 2025.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Étaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 30
représentés : 9
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée, à intervenir entre le Centre Médico-Pscho-Pédagogique (CMPP) de Sainte-Geneviève-des-Bois, sis 38 route de Longpont, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, et le Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) Réseau Pédiatrique Sud et Ouest Francilien - Association pour le Suivi des Nouveau-nés à Risque (RPSOF-ASNR), sis ZAC des Godets bâtiment A Hall A2 – 1-4 Impasse de la Noisette – 91370 VERRIERES-LE-BUISSON.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant s'y rapportant.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération